BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Décision nº 92368 du 1er décembre 2017 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « affaires immobilières »

NOR: INTJ1732723S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense :

Vu le décret nº 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement :

Vu le décret nº 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 14 novembre 2017,

Décide:

Article 1er

Le tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « affaires immobilières » est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Krol Jean-Michel NIGEND : 121 294 **Pluchon** Philippe NIGEND : 141 683

Pour le grade d'adjudant-chef, l'adjudant :

Bruleport Philippe NIGEND: 144 632

Pour le grade d'adjudant : néant.

Pour le grade de maréchal des logis-chef : néant.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} décembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation : Le général de division, adjoint au directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale, É.-P. MOLOWA